

Comment trier mes déchets ?



À chaque couleur ses déchets



Emballages plastiques, en métal, en carton et les papiers

- Les bacs jaunes sont destinés à accueillir tous vos emballages en plastique, métal ou carton ainsi que les papiers.



Ordures ménagères

- Vos ordures ménagères et emballages souillés doivent être jetés dans votre poubelle noire.



Verre

- Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition dans votre quartier.



Bouteilles en plastique

Je les mets en
vrac et vides
dans le bac
JAUNE



Les bouteilles et flaconnages :
eau, lait, soda, jus de fruit, huile...



Les bouteilles d'adoucissant,
de lessive, de liquide lave-vaisselle,
de Javel, de gel douche,
de shampooing...



Les bidons



Je ne jette pas
dans le bac jaune :



Liquides toxiques



Déchets de jardinage

Astuce !

Laissez les bouchons
sur les bouteilles en
plastique, ils sont
recyclables.

Tous les autres emballages en plastique

Je les mets en vrac et vides dans le bac **JAUNE**



Les emballages rigides



Les emballages souples



Je jette dans ma poubelle d'ordures ménagères :



Boîtes de DVD



Vaisselle plastique et en carton



Jouets



... et les plastiques qui ne sont pas des emballages

Astuce !
Ne lavez pas vos emballages, il suffit de bien les vider.

Boîtes métalliques, briques et cartonnets

Je les mets en vrac et vides dans le bac **JAUNE**



Les boîtes de conserve, les boîtes de boissons, les aérosols, les bidons et les barquettes aluminium



Les briques alimentaires



Les boîtes, sur-emballages en carton et gros cartons



Je jette dans ma poubelle d'ordures ménagères :



Boîtes de conserve contenant des restes



Barquettes contenant des restes

Un doute ?

N'hésitez-pas ! Jetez dans votre poubelle noire.

Papiers

Je les mets
dans le bac
JAUNE



Les journaux



Les prospectus



Toutes les enveloppes



Les papiers d'écriture blancs,
les cahiers et les livres sans leur
couverture rigide après ouverture



Je jette dans ma
poubelle d'ordures
ménagères :



Serviettes papier
souillées



Articles d'hygiène

À savoir

Séparez les prospectus
des films en plastique
qui les entourent.

Bouteilles, bocaux, pots en verre

Je les porte à
**la BORNE à
VERRE**



Les bouteilles



Les bocaux de conserve



Les pots de yaourt



Je ne jette pas
dans la borne à verre



Pots de fleurs
en terre cuite



Vaisselle, faïence
porcelaine



Ampoules
électriques

Astuce

Laissez les capsules
et bouchons des
bouteilles.

Pour tous vos autres déchets

Les déchets toxiques

(produits chimiques, peinture, huiles usagées, produits phytosanitaires...)



À déposer à la déchetterie.

Les déchets verts

(végétaux, gazon, feuilles, branches d'arbre...)



À déposer à la déchetterie.

Les piles et ampoules



Sont récupérées chez certains commerçants et à la déchetterie.

Les textiles

(vêtements, chaussures, linge de maison, sacs, ceintures...)



À déposer à la borne à textiles ou à la déchetterie.

Les encombrants

(matelas, meubles, électroménager, téléviseurs...)

À déposer :

- à la déchetterie
- en bas de chez vous sur un emplacement réservé à cet effet.

> Pour les faire enlever ; prenez rendez-vous avec le service d'enlèvement des encombrants au **0 800 880 944**



Les déchets d'équipements électriques et électroniques

(téléphones portables, sèche-cheveux, fers à repasser...)



À déposer à la déchetterie ou chez certains commerçants.

Les médicaments

(emballages, médicaments périmés ou non utilisés...)



Ne les jetez surtout pas !

Adressez-vous à votre pharmacien ou à votre médecin qui en assureront la collecte.

Horaires des déchetteries :

📍 Betz • Crépy-en-Valois • Le Plessis-Belleville • Morienvall

Du mardi au samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

Dimanche : de 9h à 12h - Fermeture les lundis et jours fériés

Plus d'infos sur : www.smdoise.fr

- **Est-il utile d'écraser les bouteilles plastique avant de les jeter ?**

Oui. Vous réduirez ainsi leur volume et faciliterez leur collecte et leur recyclage.



Écrasez votre bouteille débouchée à plat.



Rebouchez-la. Vous pouvez alors la déposer dans un bac jaune.

- **Que faire si je suis nouvel arrivant et que je n'ai pas de bac jaune ni de bac noir ?**

Je peux les obtenir en contactant la CCPV par téléphone ou par mail : environnement@cc-paysdevalois.fr

Attention !

Les bacs qui vous ont été remis sont sous votre responsabilité. Ils sont attachés au logement que vous occupez. En cas de déménagement, ne les emmenez pas avec vous !

Un doute, une question ?

Contactez le
Pôle Environnement-Déchets
de la CCPV au : **03 44 88 30 91**

Syndicat Mixte du Département de l'Oise

N° Vert 0 800 60 20 02

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

